

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 9

CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DES TRANSITIONS

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Olivier BIANCHI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 9
CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DES TRANSITIONS

Rapporteur : Anne-Laure STANISLAS

1/ Rappel des orientations prises en début de mandat et de la préconisation de la Convention citoyenne

Le programme soutenu par la Municipalité prévoit la création d'un Conseil des habitants, présenté lors des élections comme une suite donnée à l'expérience de l'Observatoire des engagements. Comme indiqué dans le programme, cette nouvelle instance, « dont la majorité des membres sera tirée au sort », « suivra les politiques et actions de la municipalité et émettra un bilan annuel public sur les activités du Conseil Municipal ».

Pour sa part, la Convention citoyenne a formulé une proposition rejoignant explicitement le projet de créer un Conseil des habitants en charge de l'évaluation des politiques publiques : « Le comité suivra les divers engagements pris par les élus municipaux, y compris les propositions issues de la convention citoyenne. Au-delà, il pourra également émettre des préconisations/demandes d'ajustements sur certains dispositifs ou politiques publiques. Cette instance devra comporter des membres de la convention citoyenne, avec un renouvellement par moitié des membres chaque année (permettant d'intégrer de nouveaux points de vue, sans perdre la notion de suivi d'une année sur l'autre), en respectant une juste représentativité des quartiers, des personnes de tous âges et en respectant la parité ».

Dans la délibération de réponse à la Convention citoyenne (prise au Conseil Municipal de décembre 2022), la Ville enregistre la volonté des conventionnés, exprimée par cette proposition, de poursuivre le lien entre la Ville et les habitants qui a été engagé avec la Convention. Il est rappelé l'importance de ce lien pour dialoguer sur les politiques publiques, faire comprendre la complexité des interventions de la Commune et aussi entendre le retour des citoyens et des usagers pour adapter les actions conduites.

La Ville a annoncé la mise en place d'une nouvelle instance citoyenne dédiée à l'évaluation des politiques publiques, où la question du suivi des transitions écologiques et sociales sera au centre. La délibération indique que cette instance sera créée en privilégiant des formes de travail souples, afin d'éviter les travers des outils démocratiques trop « institués », et en veillant à en faire un levier de transformation de l'Administration dans son ensemble.

Enfin, la délibération prise en décembre 2022 renvoie à une prochaine délibération qui sera votée spécifiquement sur la mise en place de la nouvelle instance. En conséquence, l'objet de la présente Délibération consiste à fixer le mandat de cette nouvelle instance citoyenne, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

2/ Le mandat confié au nouvel Observatoire citoyen des transitions

Dans la suite logique des orientations définies en début de mandat et des engagements pris dans la délibération de réponse à la Convention citoyenne, il est décidé de créer l'**Observatoire Citoyen des transitions (OCT)**.

Le mandat confié à cet observatoire est le suivant :

L'Observatoire Citoyen des Transitions (OCT) évalue les politiques publiques du champ communal afin de mesurer en quoi elles contribuent à la transition sociale et écologique de la Ville. Il formule des recommandations pour faciliter et/ou accentuer les transformations engagées.

L'OCT s'intéresse à la fois aux actions produites, à leur impact, mais aussi au processus qui permet de les produire.

Pour ce faire, il choisit librement des sujets à évaluer, qui peuvent relever de différentes échelles dans le champ de compétence de la Commune (action, dispositif, service, politique publique...) et co-construit avec les élus et les services les critères et indicateurs d'évaluation. Il peut disposer de moyens d'accompagnement fournis par la Ville et peut conduire des « enquêtes » sur le terrain auprès des services.

Il rend compte de son activité de manière publique, dans des formes qu'il définit avec la collectivité. Ce rendu-compte fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Conseil Municipal.

3/ Les modalités de mise en œuvre de l'Observatoire citoyen des transitions

La composition de l'instance et la durée du mandat

L'OCT est composé de 40 personnes tirées au sort sur une liste de volontaires, et pour lesquelles sont appliqués les critères d'échantillonnage de la Convention citoyenne :

Parité Femme/Homme, 30% de 16- 30 ans, 10% de résidents étrangers.

La durée du mandat est par défaut de 2 ans (modulo les modalités de déploiement décrites ci-dessous).

Déploiement

Durée du mandat			
2024	2025	2026	2027
20 membres issus de la Convention citoyenne			
20 membres tirés au sort			
	20 membres tirés au sort		
		20 membres tirés au sort	

Comment réalise t il sa mission ?

Un principe : l'OCT choisit les sujets qu'il évalue et en définit les indicateurs en co-construction avec les services.

Il est accompagné par les services de la ville et par un prestataire afin de :

- garantir la qualité de l'évaluation produite par l'Observatoire : robustesse de la méthode, qualité du livrable,
- aider à la collecte des données, en assurer le traitement et la mise en forme,
- apporter aux membres les connaissances ou références utiles à leur intervention, en complément des expertises des services,
- concevoir les livrables de l'Observatoire,
- le cas échéant, assurer l'indemnisation des membres pour le compte de la Ville (en cours d'étude).

L'OCT choisit un nombre limité de sujets à évaluer chaque année (3 maximum) et définit l'organisation qu'il souhaite adopter pour les traiter (tous les sujets traités par tous les membres ou répartition par groupe, ouverture des réflexions à d'autres personnes...). Il définit les indicateurs et les modalités de collecte des informations, en co-construction avec les services concernés. Le choix des sujets s'effectue après une séance de présentation des différentes politiques publiques portées par la Ville et les actions prioritaires en cours.

Les membres assurent eux-mêmes la collecte des données (enquêtes, observations participantes, ...) et participent avec le prestataire au traitement et à l'analyse. Dans ce cadre, l'observatoire peut consulter les bureaux citoyens des Forums de territoire (conseils de quartier) pour leur demander un avis ou un retour d'expérience.

L'OCT est un espace de croisement des savoirs, au sens où il mêle plusieurs types d'expertises. L'intervention d'intervenants extérieurs pourra être organisée pour renforcer les connaissances des membres (acteurs de la société civile, chercheurs, acteurs économiques, ...).

Les moyens dédiés

Les services apportent un soutien aux activités de l'OCT, dans le cadre de leurs prérogatives et des lignes budgétaires dédiées à cette instance.

Étant mandatés par le Conseil Municipal et en cohérence avec le principe déjà acté pour la Convention citoyenne, les membres de l'Observatoire sont indemnisés sur la base de 20€ par jour. Durant les phases d'enquête dans les services (ou plus largement sur la totalité de leur mission dans le cadre de l'OCT), les membres devront peut-être prendre un statut de collaborateur de service public pour que leur responsabilité soit couverte. Ce point fera l'objet d'une étude ultérieure.

Le rendu-compte de l'Observatoire

Comme indiqué dans son mandat, l'OCT rend compte de son activité de manière publique, dans des formes qu'il définit avec la collectivité. Ce rendu-compte fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Conseil Municipal.

La Ville proposera à l'OCT de produire un compte-rendu de son travail intégré au Rapport d'étape de la Ville en transition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- de valider le mandat confié à l'Observatoire citoyen des transitions,
- de valider sa composition et son déploiement,
- de prendre acte de ses modalités de mise en œuvre.

TOTAL VOTANTS :	54	=	49 Conseillers Présents	+	5 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

